

DÉLIBÉRATION

du 17 décembre 2024

Présents : 22 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : /

Votants: 7 Votants: 24 En exercice: 25

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception recu.

Le 18/12/2024 Publiée, le 20/12/2024 Notifiée, le Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de **Mme Nadine YOU**, **Maire**.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil

Étaient présents: M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Isabelle LEAUTE, M. Frédéric LEGRAS, M. Ludovic LEDUC, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU

<u>Étaient absents excusés</u>: Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Florence DRAKE DEL CASTILLO), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU),

<u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX

<u>Secrétaire de séance</u> : Bruno BENOIT <u>Date de la convocation</u> : 11 décembre 2024

Délibération n°24.8.16

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste permanent d'agent polyvalent au Pôle technique (Voirie / Espaces verts)

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'en raison de la réorganisation des services techniques, les trois responsables de service (voirie, espaces verts et bâtiments – propreté des locaux) ont désormais des missions administratives qui font qu'ils sont moins présents sur le terrain. Aussi, il est proposé de créer un poste permanent d'agent polyvalent d'entretien de la voirie et des espaces verts ouvert sur les grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2ème classe et d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

 $\it Vu$ la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le tableau des emplois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ► CRÉE un emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025 permettant le recrutement d'un agent polyvalent d'entretien de la voirie et des espaces verts ouvert sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.
- ▶ DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2025 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Bruno BENOIT Secrétaire de séance

<

Le Maire, Nadine YOU